

Le point sur l'emploi dans les zones d'emploi d'Alsace

2^{ème} trimestre 2016

Sources : INSEE
Pôle emploi-Dares, STMT
Urssaf-Acoss



1. RAPPEL DÉMOGRAPHIQUE

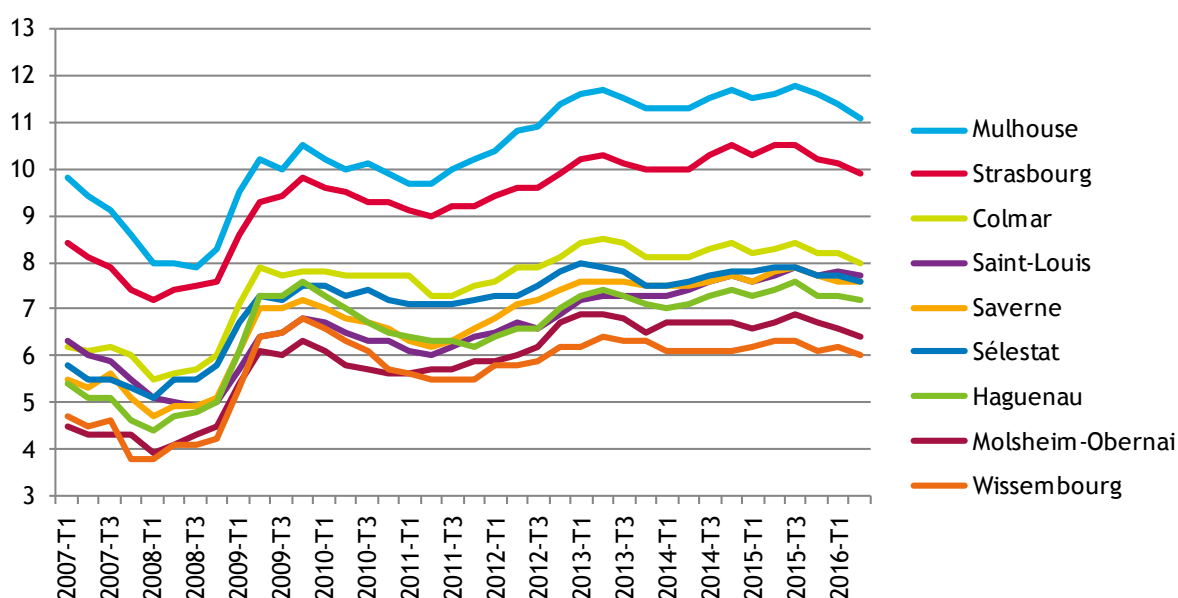
- Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
- Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus de la classe.

	Population			Taux	
	totale	15 à 64 ans	active 15 à 64 ans	d'activité	d'emploi
Alsace	1 868 183	1 226 942	911 165	74,3%	64,8%
ZE Colmar	195 306	126 262	95 796	75,9%	66,4%
ZE Haguenau	201 727	133 031	102 166	76,8%	68,9%
ZE Molsheim-Obernai	134 971	88 052	67 851	77,1%	69,8%
ZE Mulhouse	433 338	277 673	203 133	73,2%	62,1%
ZE Saint-Louis	120 295	79 759	61 957	77,7%	69,3%
ZE Saverne	77 644	49 848	37 589	75,4%	67,9%
ZE Sélestat	84 440	54 921	42 152	76,7%	68,3%
ZE Strasbourg	579 865	390 148	279 146	71,5%	61,4%
ZE Wissembourg	40 597	27 247	21 376	78,5%	71,5%

Source : INSEE, RP2013 exploitation principale

2. LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES ZONES D'EMPLOI D'ALSACE

Source : INSEE



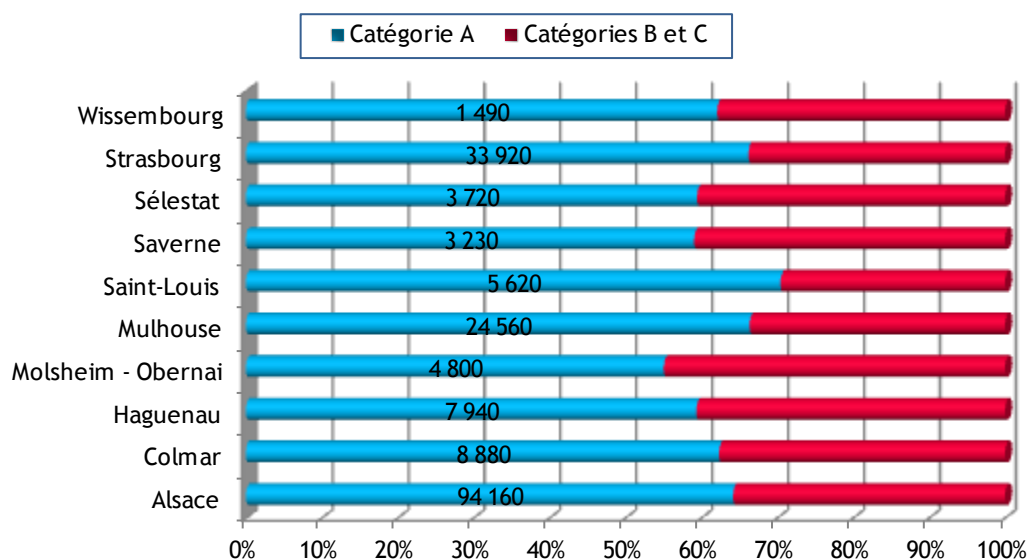
Le document détaillé du baromètre économique de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Observatoire ») reprend les données chiffrées publiées par l'INSEE.

3. LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (JUIN 2016)

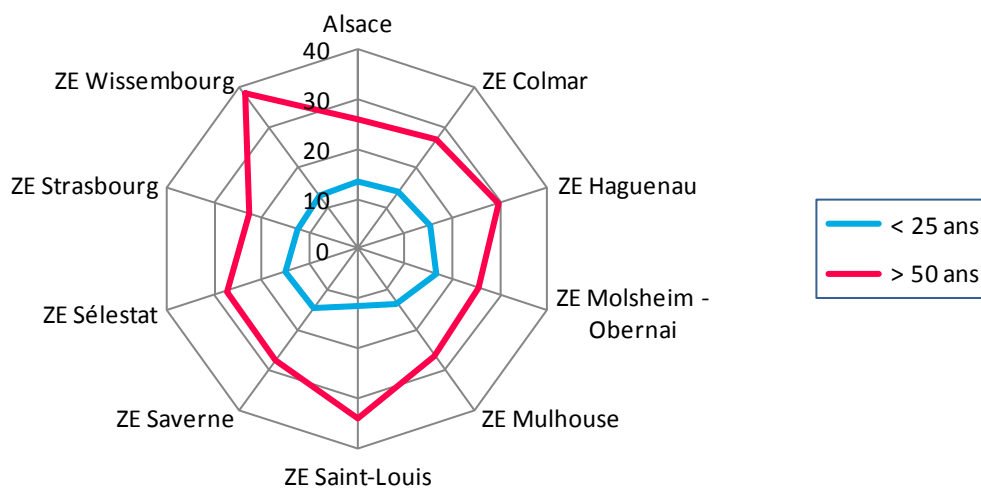
Source : Pôle emploi-Dares, STMT

- Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ont pas travaillé au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie B sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

/// LES DEFM DE CATÉGORIE A PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES A, B, C FIN JUIN 2016 (données brutes arrondies à la dizaine)



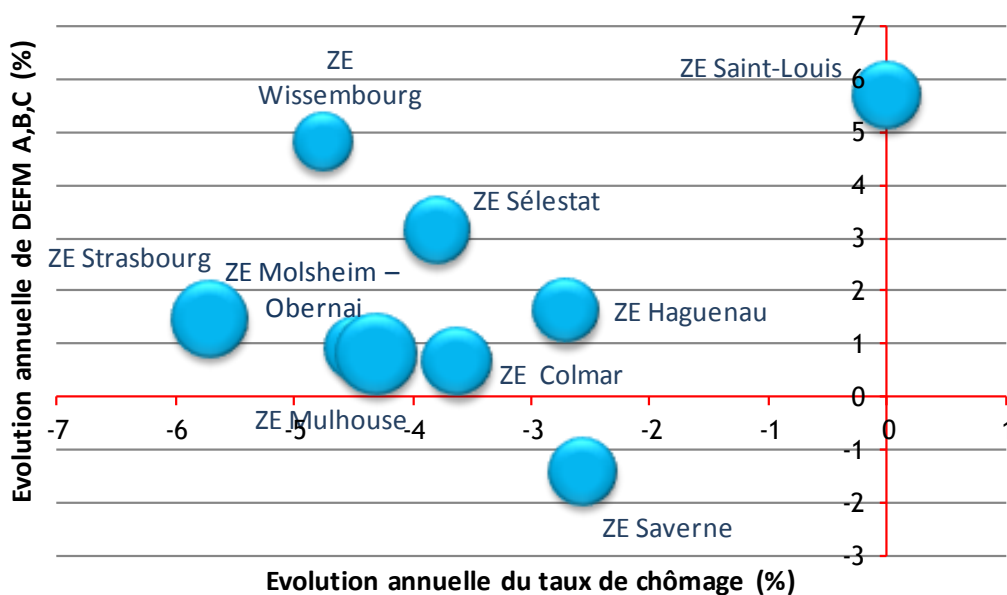
/// LA PART DE DEFM, CATÉGORIE A, DE MOINS DE 25 ANS ET DE PLUS DE 50 ANS FIN JUILLET 2016 (en %)



Des données publiées mensuellement sont reprises par ailleurs dans le document détaillé du baromètre économique mensuel de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Observatoire »).

4. L'ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX DE CHÔMAGE ET DU NOMBRE DE DEFM, CATÉGORIES A, B, C (EN %) AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

La taille des points est proportionnelle au taux de chômage au 2^{ème} trimestre 2016 (minimum : 6,0 % pour la ZE Wissembourg ; maximum : 11,1 % pour la ZE Mulhouse).



5. LES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE

Source : Urssaf-Acoss

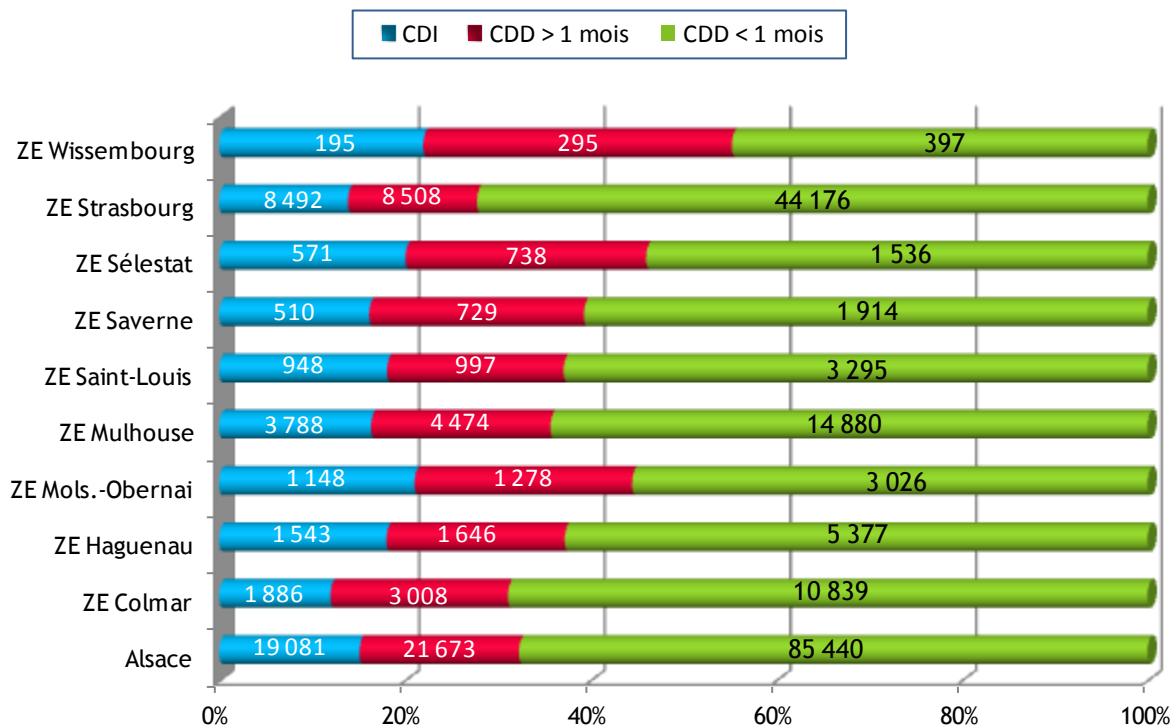
Indépendamment de la durée et de la nature d'un contrat de travail, l'employeur effectue les formalités obligatoires liées à une embauche au moyen de la déclaration unique d'embauche. S'agissant d'une formalité qui est à réaliser au plus tard dans l'instant qui précède l'embauche, cette déclaration traduit une intention d'embauche à très court terme.

En raison de valeurs manquantes ou de retards dans les déclarations, les résultats comprennent un certain nombre d'estimations et sont donc provisoires.

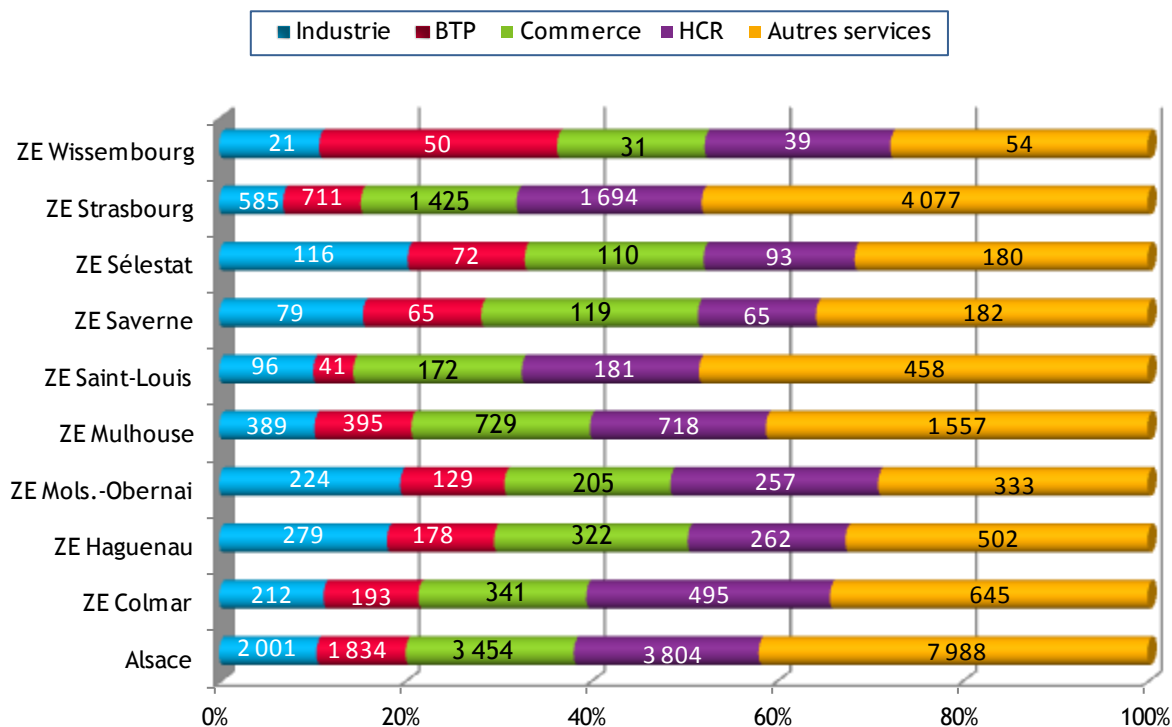
Pour les statistiques relatives à l'emploi et au nombre d'établissements, le champ de l'Urssaf-Acoss couvre les entreprises du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

La publication des statistiques des déclarations uniques d'embauche porte sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel hors intérim.

/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE PAR TYPE DE CONTRAT AU 2^{EME} TRIMESTRE 2016



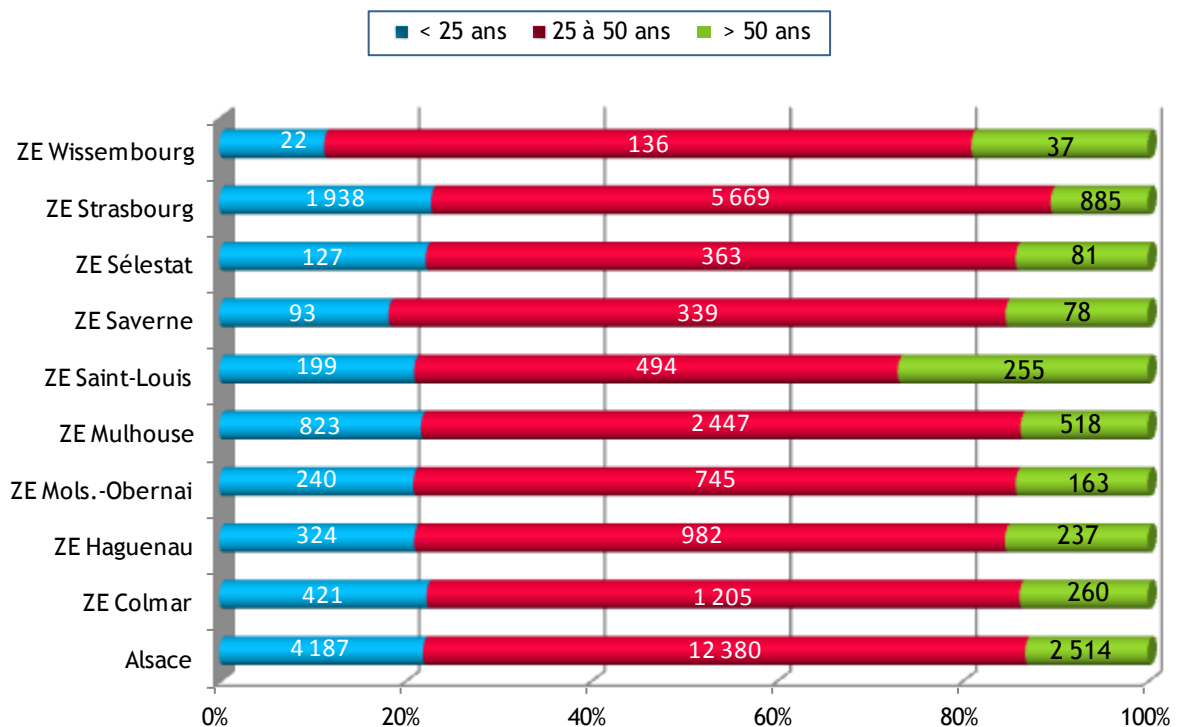
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR GRAND SECTEUR AU 2^{EME} TRIMESTRE 2016



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TAILLE D'ENTREPRISE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TRANCHE D'ÂGE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016



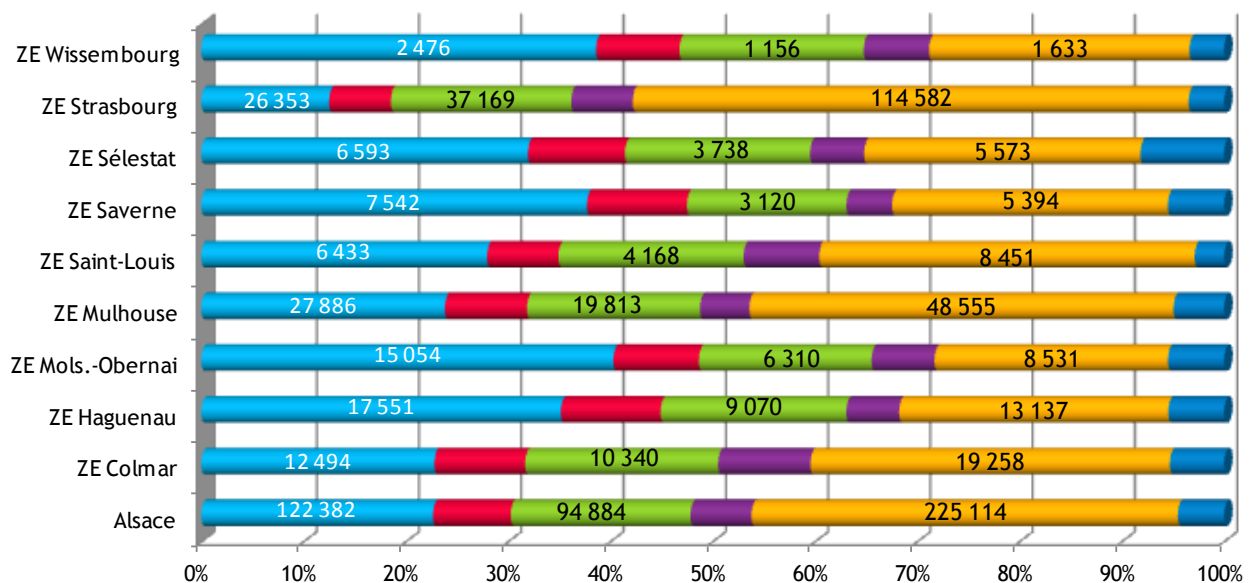
6. L'EMPLOI ET LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

Source : Urssaf-Acoss

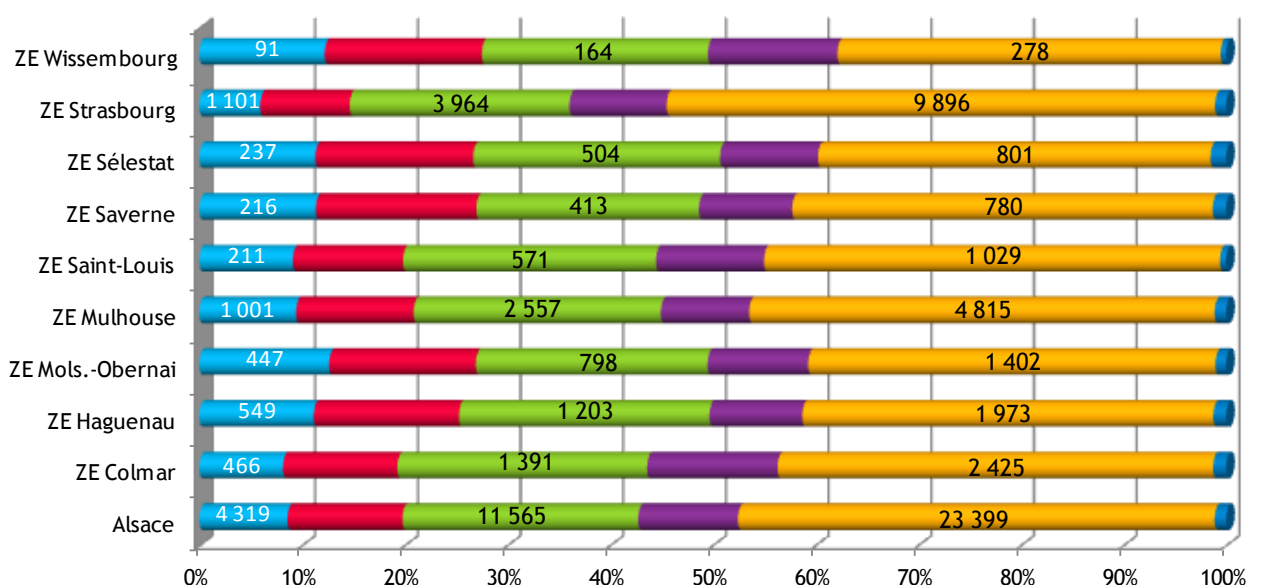
/// LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DES ÉTABLISSEMENTS PAR GRAND SECTEUR AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016

■ INDUSTRIE ■ BTP ■ COMMERCE ■ HCR ■ AUTRES SERVICES ■ INTÉRIM

LES EFFECTIFS

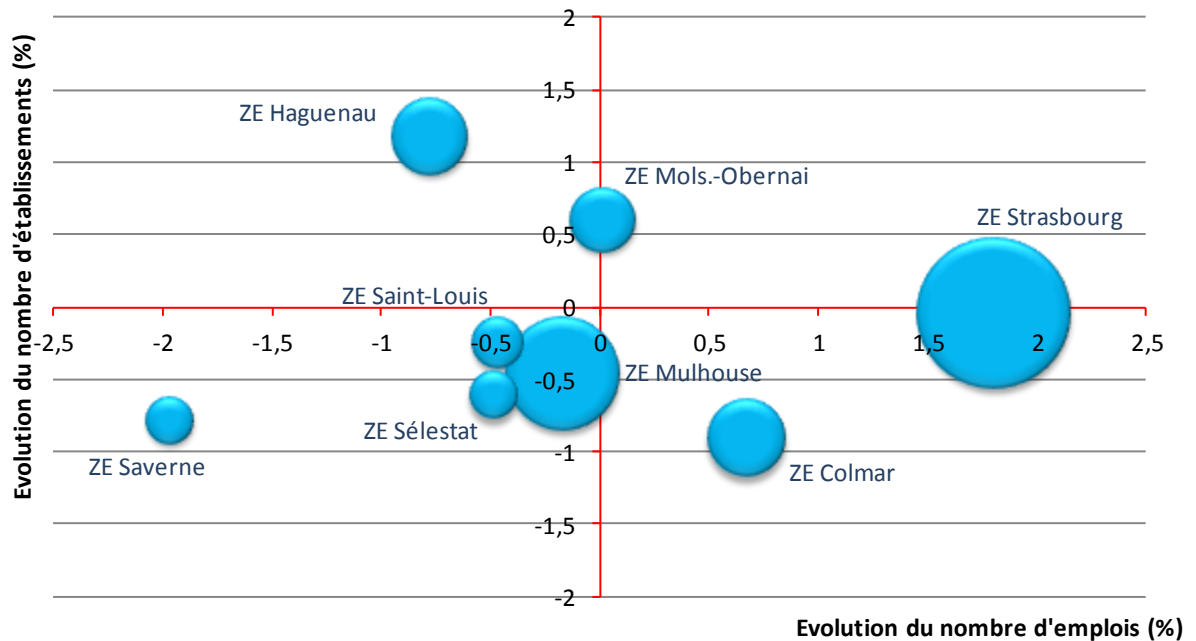


LES ÉTABLISSEMENTS

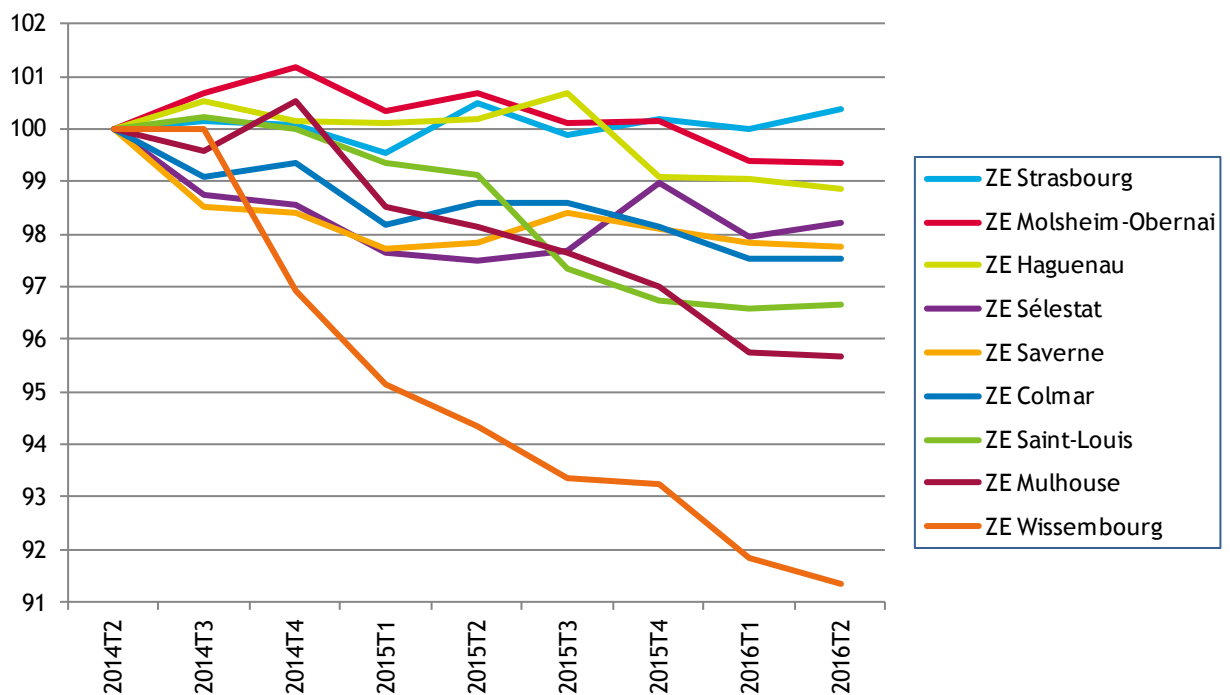


/// ÉVOLUTION EN % DES EMPLOIS ET DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SUR DEUX ANS (DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2014 AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2016)

La taille des points est proportionnelle à l'emploi total au 2^{ème} trimestre 2016 (minimum : 6 415 salariés pour la ZE Wissembourg ; maximum : 210 803 salariés pour la ZE Strasbourg).



/// ÉVOLUTION DES EMPLOIS INDUSTRIELS, BASE 100 AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2014



* * *